

GRUPE DE TRAVAIL « GT FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET MOBILISATION DE L'EPARGNE »

Animatrice du GT : Nadia ESSAYAN

Méthode de travail

Le calendrier étant particulièrement contraint, les députés membres du GT ont tout d'abord défini la méthodologie des travaux. Il a été décidé de mener une enquête auprès des entreprises des circonscriptions des membres du GT. Une fois les résultats de l'enquête obtenus, une réunion a été organisée de manière à faire émerger une synthèse.

Les députés ont fait émerger des propositions de quatre ordres : sur l'épargne, la consommation et l'actionnariat salarié, sur les relations interentreprises et entre l'État et les entreprises, entre le secteur de la bancassurance et les entreprises et enfin sur la fiscalité des entreprises.

Les principales propositions sont énumérées ci-après.

Diagnostic

Les députés ont observé que les entreprises ont globalement salué la réactivité du Gouvernement et les dispositifs de soutien mis en place pendant le confinement. Il n'en demeure pas moins que l'activité a fortement diminué, notamment au niveau des PME et des ETI. Les inquiétudes demeurent donc pour ce qui concerne le moment-clé de la relance. Les plans sociaux et les faillites risquent de se multiplier une fois que les dispositifs amortisseurs ne feront plus effet, risquant de déstabiliser l'ensemble des circuits économiques.

En outre, les entreprises risquent de payer le surcroît d'endettement contracté pendant la crise, notamment avec l'outil des PGE. Le renforcement en fonds propres des entreprises sera donc l'un des enjeux majeurs. De nombreuses propositions ci-dessous concourent à cet objectif.

L'ensemble des leviers – réglementaires et fiscaux – devront être actionnés pour favoriser la relance économique.

Les propositions des députés membres du GT

▪ **Propositions relatives à la consommation, la mobilisation de l'épargne des Français et à l'actionnariat**

- Améliorer l'éducation financière des Français afin notamment de développer la culture du risque à travers la formation scolaire, l'organisation de campagnes de communication envers le public et l'organisation d'opérations de sensibilisation sur l'ensemble du territoire avec le concours des acteurs économiques et financiers.

- Développer des fonds d'épargne territorialisés à l'échelle du département ou de la région. Il s'agit de mettre en place des fonds, par exemple de type SICAV, qui flèchent l'épargne mobilisée à l'échelle d'un territoire vers le financement d'entreprises localisées sur ledit territoire. La rémunération pourrait être garantie par un acteur public (mécanisme de « stop loss » géré par l'État ou la collectivité) et légèrement supérieure au livret A. Associer pour ce faire les acteurs locaux (patronat, syndicats, filières, coopératives etc.). Outre la participation aux fonds propres des entreprises, ces fonds territorialisés pourraient également venir garantir les prêts contractés par lesdites entreprises auprès des banques.
- Créer un livret obligataire (sur le modèle du livret A) dont les fonds permettraient à BpiFrance de souscrire aux emprunts obligataires d'entreprises n'ayant pas pu être entièrement réalisés sur le marché. BpiFrance reverserait ensuite les dividendes aux souscripteurs du livret obligataire de sorte à favoriser l'investissement dans des entreprises locales.
- Encourager le développement de l'actionnariat et de l'épargne salariaux pour mieux répartir la valeur au sein de l'entreprise et mettre en place un outil de type « crédit participatif ».
- Accroître temporairement les possibilités de déblocage de l'épargne bloquée (Madelin, PEL, PERCO etc.) au service de la relance de la demande en prévoyant éventuellement l'orientation éventuelle de cette épargne déblocuée (par exemple en incitant à la rénovation thermique des logements ou l'achat de produits verts et/ou « Made in France »).
- Créer des avances sur les achats des particuliers dans la filière agroalimentaire afin de favoriser la trésorerie des entreprises du secteur.

▪ **Propositions relatives aux relations entre les entreprises et le secteur de la bancassurance**

- Réformer les dispositifs d'assurance-crédit pour favoriser la mise en concurrence entre les assureurs et travailler sur la réduction des frais bancaires.
- Envisager la prorogation des PGE au-delà du 31 décembre 2020 afin de continuer à favoriser l'emprunt à taux bas des entreprises pour relancer l'économie.
- Encourager les banques à transformer les PGE en prêts participatifs, en quasi-fonds propres ou en fonds propres. Encourager également à la limitation des frais pour les remboursements anticipés des PGE et favoriser les emprunts et prêts complémentaires aux PGE.
- Adapter le système de cotation financière de la Banque de France de manière à ce que les entreprises soient en capacité d'emprunter en 2021 même en cas de résultats dégradés par rapport à une situation normale.
- Favoriser les dispositifs de « leaseback » pour aider les entreprises à engranger des capitaux frais.
- Adapter le cadre réglementaire de manière à permettre aux banques et aux entreprises d'avoir une information anticipée sur la situation desdites entreprises par la production de bilans et

de comptes de résultat simplifiés fin 2020 avoir de pouvoir adapter au plus vite et au mieux la stratégie financière et économique des entreprises.

- Surveiller les taux auxquels les entreprises empruntent pour prévenir l'apparition des difficultés de financement. Encourager également les possibilités de restructuration et d'étalement des dettes.

▪ **Propositions relatives aux relations interentreprises et aux relations entreprises/état**

- Favoriser les « circuits courts » dans les secteurs stratégiques (Défense, Santé, Énergie, Transport etc.) notamment en lançant une enquête sur la répartition de la chaîne de valeur au sein des entreprises.
- Favoriser la prise de participation croisée, par exemple par le biais de titres participatifs, entre les différents degrés de sous-traitance, notamment dans l'aéronautique, pour inciter à plus de solidarité entre sous-traitants et éviter les faillites en bout de chaîne de valeur.
- Améliorer l'accompagnement des entreprises en difficulté, par exemple en instaurant un lieu unique dédié à cet accompagnement.
- Renforcer également l'accompagnement des entreprises dans leur développement à l'international.
- Favoriser d'une part la mise en relation des dirigeants des PME et des directeurs d'achats des grands groupes afin de développer les compréhensions mutuelles et d'adoucir les relations commerciales et plus généralement les partenariats entre les PME et les grandes entreprises.
- Travailler sur la question des délais de paiement, notamment afin de protéger les plus petites entreprises, notamment en :
 - assouplissant les dispositifs d'affacturage ;
 - diminuant les délais de paiement, en utilisant des mécanismes de « name and shame » et en renforçant les contrôles en la matière ;
 - inciter les acteurs publics (États, hôpitaux, collectivités etc.) à réduire les délais de paiement.
- Utiliser la commande publique comme un outil de relance économique et travailler à la simplification du cadre réglementaire régissant la vie des entreprises. Soutenir également la consommation.
- Lancer une commission d'enquête sur la politique d'intérim des entreprises afin d'évaluer l'utilisation abusive des fonds publics et évaluer les distorsions de concurrence liées à l'attribution des aides aux entreprises.
- Conserver l'agilité mise en œuvre au début du confinement avec la permission par l'État d'utiliser rapidement les différentes aides proposées avec des contrôles *a posteriori*.

- Revoir provisoirement la répartition des compétences territoriales afin notamment de permettre d'abonder des dispositifs de soutien aux entreprises et revoir le zonage économique territorial et notamment celui des zones d'aide à finalité régionale (ZAFR).
- Soutenir l'effort de formation et d'investissement dans les compétences des entreprises. Accompagner également le développement du télétravail.

▪ Propositions relatives à la fiscalité

- Encourager fiscalement l'investissement en France ou dans une entreprise à capitaux français notamment dans une optique de réindustrialisation.
- Baisser les impôts de production à travers la diminution, le plafonnement ou la suppression de la C3S, de la CVAE, de la CFE et de la CET.
- Supprimer le plafonnement du dispositif de « carry back » applicable aux bénéficiaires non distribués, pour 2020 et 2021, afin de soutenir les entreprises au cours des prochaines années.
- Inciter à la rénovation des bâtiments en réduisant le taux de TVA y relatif.
- Instaurer des aides à l'embauche des jeunes entrants sur le marché du travail et pour les apprentis jusqu'au niveau bac + 5.
- Diminuer temporairement, par exemple pendant un an, les cotisations patronales pour l'embauche en CDI d'un demandeur d'emploi et pour les entreprises ayant embauché pendant le confinement. Travailler de manière générale sur des annulations/diminution de charges délimitées dans le temps.
- Déplafonner le montant des heures supplémentaires défiscalisées.
- Orienter, par des dispositifs d'aide ou par la fiscalité, l'achat de produits verts et ou Made in France.
- Instaurer une mesure de suramortissement pour inciter les entreprises, notamment les PME et les ETI, à investir.
- Mettre en place un crédit d'impôt ou un mécanisme de type « pass numérique » en faveur de la transformation numérique des entreprises (y compris les dépenses de formation).
- Simplifier les outils fiscaux au service de l'innovation : crédit impôt recherche (CIR) et crédit impôt innovation (CII) et inciter à l'augmentation des fonds propres par des mécanismes de déduction applicables à la part des bénéficiaires consacrés à ladite augmentation.
- Mieux répartir les outils fiscaux au service de l'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
- Mettre en place un avoir fiscal pour soutenir les investissements domestiques des entreprises à hauteur de 10 % du montant investi.

- Renforcer le dispositif « IR-PME », à travers l'extension du dispositif aux sociétés en participation, l'augmentation du taux de la réduction d'impôt de 25 % à 50 % et l'augmentation des plafonds relatifs (plafond d'investissement et plafond total des niches fiscales). De même, la création d'un dispositif « IFI-PME » semblable au dispositif « ISF-PME » existant avant la suppression de l'ISF pourrait être mise en œuvre.
- Adapter la fiscalité des mutations à titre gratuit pour favoriser les donations effectuées avant le décès du donateur de manière à accélérer la circulation du capital.

Les membres du groupe de travail

- Nadia ESSAYAN
- Géraldine BANNIER
- Jean-Noël BARROT
- Dominique DAVID
- Typhanie DEGOIS
- Valéria FAURE-MUNTIAN
- M'jid EL GUERRAB
- Christine HENNION
- Alexandre HOLROYD
- François JOLIVET
- Christophe LEJEUNE
- Jean-Paul MATTEI
- Valérie PETIT
- Cédric ROUSSEL
- Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS